

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LIMOGES - 8701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/08/2025 - 5710 - 2023 B 00601 - 977 767 037 - A2E INVESTISSEMENT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A2E INVESTISSEMENT		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice clos le 31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
			Services *	217		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			240	2	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				242 26 540	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			244		
	Variation de stocks (marchandises) *			246		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			248		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	3 075	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	243	
	Rémunérations du personnel *			250	14 187	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	10 844	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *			254	477	
	dont amortissement du fonds de commerces				255	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		
				260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264 28 827	
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 (2 287)	
	Produits financiers (III)	280	30 888	Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 28 601		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 28 601	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU - TE (44. octies A)	987	342	
			JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD art. 44 sexdecies	992	Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993		
	Crédance due au report en arrière du déficit			346	350 29 070	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 354 469	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 372 469	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

DGFIP N°2033-B-SD 2025

Extension

AGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 862 <i>seques</i> A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A2E INVESTISSEMENT										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ																		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400				402				404				406					
		Autres		410				412				414				416				2 385	
Immobilisations corporelles		Terrains		420				422				424				426					
		Constructions		430				432				434				436					
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440				442				444				446					
		Installations générales, agencements divers		450				452				454				456					
		Matériel de transport		460				462				464				466					
		Autres immobilisations corporelles		470				472				474				476					
		Immobilisations financières		480				482				484				486				778 044	
		TOTAL		490				492				494				496				780 428	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495				497				498				499					
		Autres immobilisations incorporelles		500				502				504				506					
Immobilisations corporelles		Terrains		510				512				514				516					
		Constructions		520				522				524				526					
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530				532				534				536					
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540				542				544				546					
		Matériel de transport		550				552				554				556					
		Autres immobilisations corporelles		560				562				564				566					
		TOTAL		570				572				574				576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1				2				3				4				5			
		6				7				8				9				10			
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values											
		①		②		③		④		Court terme *		Long terme									
										⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧					
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL		578		580		582		584		586		581		587		589					
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579				Regularisations		590		583		591		595					
		TOTAL								596		585		597		599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT SD

(1) Ces plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SAS A2E INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amen. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	4 69
Total des déficits restant à reporter	970	4 69

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 584
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SAS A2E INVESTISSEMENT										Néant ☐ *							
Exercice ouvert le: 01/01/2024, et clos le: 31/12/2024										Données en nombre de mois		1	2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																	
Effectif moyen du personnel * :										376	1,00						
Dont apprentis										657							
Dont handicapés										651							
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118							
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105							
TOTAL 1										106							
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143							
Subventions d'exploitation reçues										113							
Variation positive des stocks										111							
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153							
TOTAL 2										144							
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																	
Achats										121							
Variation négative des stocks										145							
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125							
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133							
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135							
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150							
TOTAL 3										152							
IV - Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137							
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117							
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																	
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	Effectifs au sens de la CVAE *			023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026							
Période de référence										024	/ /			160	/ /		
Date de cessation										/ /							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 7 7 7 6 7 0 3 7

Dénomination de l'entreprise

SAS A2E INVESTISSEMENT

Adresse (voie)

ZA de Soumagne

Code postal

87400

Ville

SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille JULY Prénom(s) Cedric
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 24/09/1972 N° Département 87 Commune LIMOGES Pays
Adresse : N° 09 Voie Rue René Cassin
Code Postal 87400 Commune SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 7 7 7 6 7 0 3 7

Dénomination de l'entreprise

SAS A2E INVESTISSEMENT

Adresse (voie)

ZA de Soumagne

Code postal

87400

Ville

SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

3

Forme juridique

SARL

Dénomination

AVS FACADES

N° SIREN (si société établie en France)

505187302

% de détention

51,00

Adresse :

N°

Voie

ZA SOUMAGNE

Code Postal

87400

Commune

SAINT LEONARD NOBLA

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

AVS

N° SIREN (si société établie en France)

453147217

% de détention

84,50

Adresse :

N°

Voie

ZA SOUMAGNE

Code Postal

87400

Commune

ST LEONARD DE NOBLA

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

AVENIR SOLAIRE

N° SIREN (si société établie en France)

983282401

% de détention

51,00

Adresse :

N°

7

Voie

ZA SOUMAGNE

Code Postal

87400

Commune

ST LEONARD DE NOBLA

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

A2E INVESTISSEMENT

S.A.S.U. au capital de 100 000,00 Euros

Siège social : ZA de Soumagne

87400 SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT

R.C.S : 977 767 037

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024

Cédric JULY, associé unique et gérant de la société A2E INVESTISSEMENT, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **26 538,09** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **28 827,16** Euros pour l'exercice, contre **854,63** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **3 075,23** Euros au 31/12/2024 contre **640,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **242,89** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **14 187,23** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **10 844,25** Euros au 31/12/2024 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **476,94** Euros au 31/12/2024 contre **214,63** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **30 888,07** Euros, contre **30 000,00** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **28 601,40** Euros contre un bénéfice de **29 048,37** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **780 428,36** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **691,57** Euros, soit un montant net de **779 736,79** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **102 170,07** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **65 250,50** Euros, contre **29 960,00** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **833 649,77** Euros, contre **129 048,37** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **11 337,52** Euros contre **3 081,70** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **26 540,49** Euros au 31/12/2024, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-2 286,67** Euros, contre **-854,63** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2024** fait ressortir un **bénéfice** de **28 601,40** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de **1 430,07** Euros
- Aux autres réserves, pour un montant de **27 171,33** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
Le 08/04/2025

Le Président



A2E INVESTISSEMENT
S.A.S.U. au capital de 100 000,00 Euros
Siège social : ZA de Soumagne
87400 SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
R.C.S : 977 767 037

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/04/2025

Le 23/04/2025,
à 10 heures,

Monsieur Cédric JULY, associé unique de la société **A2E INVESTISSEMENT**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Cédric JULY, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 28 601,40 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 28 601,40 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **28 601,40 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 1 430,07 Euros
- Aux autres réserves, pour un montant de 27 171,33 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

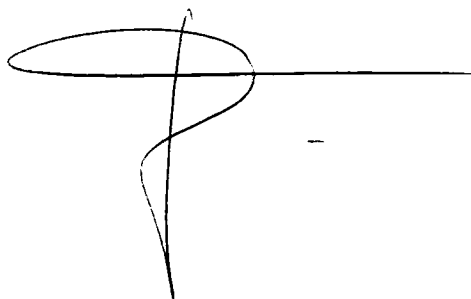
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Cédric JULY
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal line, all connected by a single stroke.